

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018**

Délibération n°

007

Admission en non valeurs

Pièces irrécouvrables

L'an deux mille dix-huit, le 25 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **André-Luc DUBOIS**, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 18 juin 2018, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **André-Luc DUBOIS, Elisabeth LEMAIRE TOURBIER, Christelle K'MORVAN, Isabelle RANCON, Marie-France DUQUESNE, Richard MACIEJEWSKI, Sylvie PIGNON, Franck HARVENGT, Nadia LOYEZ, Frédéric SAUVAGE, André DELABY, Roselyne GALESNE, Eric PARSY, Jean QUEVERUE, .**

Absents :

Jacqueline WAUTERS

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
14	0	14

Monsieur **Frédéric SAUVAGE** est élu secrétaire de séance.

Le comptable public a exposé au Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur un document qui relate des montants irrécouvrables pour l'année 2006 d'un montant total de 61,73 euros et pour les années 2003, 2004, 2005 et 2007 d'un montant de 1 316,20 euros.

A la demande du trésor public d'Annœullin il convient de porter cette somme en pertes financières et de déclarer l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant total de 1 377,93 euros.

Résultat du vote :

Pour	1
Contre	13
Abstention	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,

Le Maire,



André-Luc DUBOIS